

## UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE



Voie rapide Rennes < > Saint Malo facilement accessible. 15 min de trajet jusqu'à Rennes.

Car direction Rennes - BreizhGo. Environ 20 min de trajet.

Accès à Rennes en vélo via la nouvelle piste cyclable. 40 min de trajet.



# LOTISSEMENTS COMMUNAUX COURTIL DE LA SALLE & LA BEAUVAIRIE

HABITAT MIXTE  La Mézière



**NATURE ET DÉTENTE**  
AUX PORTES DE RENNES

**Terrains à bâtir**  
**Accession sociale**  
**Locatif social**





Dynamique et accueillante, la commune se situe idéalement sur l'axe Rennes (à 12 km) – Saint-Malo (à 57 km) et offre un large choix de commerces et de loisirs dans le bourg et sur les zones d'activité de Cap Malo et de Montgerval.

La Mézière c'est aussi : des espaces verts, des équipements sportifs et culturels de qualité (médiathèque, complexe sportif, espace nature), trois écoles, un collège et des accueils de loisirs pour la jeunesse, un tissu associatif riche...

## ÉTAPES DES CANDIDATURES

Le règlement d'attribution des lots et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site de la Commune depuis le 6 janvier 2025. Considérant le nombre important de candidatures potentielles, le dépôt des candidatures sera ouvert :

**DU LUNDI 17 FÉVRIER AU VENDREDI 28 FÉVRIER 2025**

Seules les candidatures postées durant cette période (cachet de La Poste faisant foi) seront retenues.



Télécharger le Règlement d'attribution des lots et Conditions relatives à la vente sur le site de la Commune ou version papier en Mairie.

Remplir sincèrement la fiche de candidature annexée au règlement avec son score.

Envoyer la fiche de candidature à Maître Guillaume GOURY-LAFFONT

L'huissier de justice classe par points les candidats et tire au sort les candidats à égalité.

Un courrier réponse est adressé au candidat retenu comprenant une demande de pièces justificatives

Transmettre les pièces justificatives à la mairie de La Mézière.

Une Commission analyse les pièces. En cas d'erreur, la candidature est rejetée, le candidat suivant est appelé.

Les candidats viennent choisir leur lot 5 par 5 puis valident leur choix par courrier.

La Commune consent une promesse unilatérale de vente. Lorsque l'arrêté de Permis de Construire est délivré, l'acte de vente est signé.

